



# SODIUM LAURYSULFATE

SI087.100G - SI087.250G

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit :	Sodium laurylsulfate
Code Produit :	SI087.100G - SI087.250G
Numéro CAS :	151-21-3
N° REACH :	Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances
----------------------------	--

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	<b>SORDALAB</b> 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : <a href="mailto:chimie@sordalab.com">chimie@sordalab.com</a>
-----------	--

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:	+33 (0)1 45 42 59 59
------------------------------------	----------------------

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Matières solides inflammables (Catégorie 2), H228  
Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302  
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4), H332  
Irritation cutanée (Catégorie 2), H315  
Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire, H335  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 3), H412  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

**Danger**

Mention de danger

H228 Matière solide inflammable.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations Additionnelles sur les Dangers :

Aucun(e)

## 2.3 Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Synonymes : Sodium dodécylsulfate  
SDS

Formule :  $C_{12}H_{25}NaO_4S$

Poids moléculaire : 288,38 g/mol

N° CAS : 151-21-3

N° EINECS : 205-788-1

### Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
<b>Sodium laurylsulfate</b>		
N° CAS : 151-21-3 N° EINECS : 205-788-1	Flam. Sol. 2; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Chronic 3; H228, H302, H332, H315, H318, H335, H412 Limites de concentration: 10 - <20 %: Eye Irrit. 2, H319; ≥ 20 %: Eye Dam. 1, H318;	≤ 100%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone, Oxydes de soufre, Oxydes de sodium.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### **5.4 Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation et l'inhalation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer et enlever à la pelle. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour les précautions, voir section 2.2

#### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Hygroscopique.

Classe de stockage : Matières dangereuses solides inflammables.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

#### **8.1 Paramètres de contrôle**

##### **Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **8.2 Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôles techniques appropriés**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

##### **Équipement de protection individuelle**

###### **Protection des yeux/du visage**

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

###### **Protection de la peau**

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

###### **Protection du corps**

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

###### **Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

###### **Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: Poudre ou tiges
Couleur:	Blanc
b) Odeur	Inodore
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	9,1 à 10 g/l
e) Point de fusion/point de congélation	204 - 207°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
g) Point d'éclair	170°C
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Solide inflammable de catégorie 2
j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure	Donnée non disponible
Inférieure :	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	0,0018 hPa à 20 °C
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	0,370 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
n) Hydrosolubilité	150 g/l à 20°C - Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0,83 à 22°C
p) Température d'autoinflammabilité	310,5°C
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Solubilité dans d'autres solvants	Éthanol - partiellement soluble
Tension superficielle	25,2 mN/m à 23°C
Constante de dissociation	1,31 à 20°C

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible  
En cas d'incendie : voir section 5

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 1200 mg/kg

CL50 Inhalation - Rat - 1 h - >3900 mg/m<sup>3</sup>

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin - Résultat: Irritation de la peau - 24 h (OCDE ligne directrice 404)

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin - Résultat: Risque de lésions oculaires graves. (OCDE ligne directrice 405)

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Test de Ames - S. typhimurium - Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

### **Information supplémentaire**

RTECS: WT1050000

Éternuement. On a constaté que le sel de sodium de sulfate de dodécyle provoque une sensibilisation pulmonaire, entraînant un dysfonctionnement hyperactif des bronches et une allergie pulmonaire accompagnée de fatigue, malaises et douleurs. Les symptômes significatifs d'exposition risquent de persister pendant plus de deux ans et de s'activer sous l'effet d'une variété de stimuli non spécifiques liés à l'environnement comme les gaz d'échappement, parfums et le tabagisme passif. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons

Essai en dynamique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 29 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 - Daphnia dubia (Daphnie) - 5,55 mg/l - 48 h

NOEC - Daphnia dubia (Daphnie) - 0,684 mg/l - 7 d

Toxicité pour les algues

Inhibition de la croissance LOEC - Pseudokirchneriella subcapitata - 2,68 mg/l - 6 d

Essai en statique CE50 - Desmodesmus subspicatus (Algue verte) - > 120 mg/l - 72 h

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité - aérobique - Durée d'exposition 28 d - Résultat: 95 % - Facilement biodégradable. (OCDE Ligne directrice 301 B)

Rapport DBO / DBOthéorique 95,9%

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation - Cyprinus carpio (Carpe) - 72 h  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,9 - 5,3

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Toxique pour les organismes aquatiques.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

ADR/RID: 1325                                 IMDG: 1325                                 IATA: 1325

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID: SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (Sodium dodécylsulfate)  
IMDG: FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Sodium dodecyl sulphate)  
IATA: Flammable solid, organic, n.o.s. (Sodium dodecyl sulphate)  
Special Provisions: "Keep away from heat" label required.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID: 4.1                                 IMDG: 4.1                                 IATA: 4.1

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: III                                 IMDG: III                                 IATA: III

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID: Non                                 IMDG Marine pollutant: no                                 IATA: no

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Donnée non disponible

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## **SECTION 16: Autres informations**

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.